

COOPERATION TRANSNATIONALE OU INTERREGIONALE POUR LA MOBILITE

(Axe 4 – Investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales
Objectif : Actions innovantes transnationales ou interrégionales)

Source : Programme opérationnel (PO) du FSE

Finalités poursuivies

La coopération transnationale participe au sentiment d'appartenance à l'Union européenne, notamment lorsqu'elle se traduit par une mobilité sur son territoire. La mobilité est facilitée par des compétences qui soient reconnues au-delà du territoire national. La coopération transnationale et/ou interrégionale doit permettre l'échange d'informations, de pratiques, d'outils, en particulier en matière de formation, et de créer les conditions d'une identification de bonnes pratiques et d'une diffusion d'exemples de collaborations efficaces.

Elle permet de surmonter les difficultés, notamment celles liées aux différences culturelles. Ces opérations sont nécessairement transnationales et ou interrégionales.

Elle met également en lumière les difficultés (notamment liées aux différences culturelles) à surmonter et contribue à faire de la diversité un atout pour les politiques d'accès à l'emploi, d'inclusion et d'insertion.

Types d'opérations mis en œuvre

Le FSE intervient en soutien à des actions telles que celles visant :

- La mise en place d'observatoires et de diagnostics de branches permettant d'anticiper et de gérer les mutations économiques sur un territoire, qui pourront s'appuyer sur des expériences d'autres États membres ;
- La mise en place de systèmes de validation mutuelle ou de cursus communs qui donnent des compétences reconnues par des branches professionnelles dans plusieurs États membres ;
- à faciliter des partenariats entre établissements d'enseignement européens afin de favoriser la mobilité des personnes dont la mobilité est très réduite ou sont très fragilisées ou habitant des zones transfrontalières (jeunes de faible niveau de qualification, apprentis...) : bourses d'échanges, soutien à l'échange d'étudiants ;
- À compléter et à enrichir les connaissances et les compétences des formateurs et des acteurs de l'accueil-information-orientation à travers leur mobilité ;
- À développer les savoir-faire et pratiques de travail par la mobilité des salariés et des apprentis ;
- La recherche de solutions partagées sur l'articulation des temps et la mise en place de bureaux des temps en lien avec l'émergence de nouveaux métiers sur les territoires en mutualisant les expériences avec d'autres États-membres ;
- La mise en place d'actions expérimentales en matière de transparence et de reconnaissance de qualifications pour favoriser la mobilité.

Concentration recherchée

- Actions relatives à l'anticipation et à la gestion des mutations économiques
- Actions relatives à la mobilité ou à la formation avec un volet européen
- Actions relatives à la reconnaissance ou la validation des compétences acquises par l'expérience ou la formation avec un volet européen
- Expérimentations locales sur l'articulation des temps de vie



Types d'organismes bénéficiaires possibles¹

Établissements d'enseignement et de recherche, entreprises et branches professionnelles, organismes de formation, associations, collectivités territoriales...

Contact en région Aquitaine

Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la région (DRTEFP)

Service du Fonds Social Européen (FSE)

11-19 rue Marguerite Crauste Immeuble "Le Prisme"

33074 BORDEAUX Cedex

E-mail: fse.dr-aquit@travail.gouv.fr

¹ • A titre indicatif, ou toute autre organisation dont le projet correspond aux objectifs de l'opération